

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein des associations AGEDEN et ALTE 69

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein des associations en charge des Espaces Info Energie sur son territoire : AGEDEN pour l'Isère et ALTE 69 pour le Rhône.

Vienne Condrieu Agglomération a en effet délibéré fin 2019 pour une convention d'objectifs 2020-2021 avec l'AGEDEN et ALTE 69 relative à la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la transition énergétique et plus particulièrement la tenue des permanences physiques et téléphoniques de l'Espace Info Energie.

L'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie) œuvre sur le périmètre de l'Isère depuis de nombreuses années. L'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) a été créé en 2019 pour le périmètre du Rhône.

L'Agglomération en qualité d'adhérent de l'AGEDEN dispose d'un siège au sein du collège « B collectivités publiques et leurs regroupements » pour lequel il convient de désigner le représentant.

L'Agglomération dispose d'une voix à l'assemblée générale de l'association ALTE 69 en tant que membre actif, pour lequel il convient de désigner le représentant. Les statuts de l'association prévoient que les personnes morales désignent un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger en son absence.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

DESIGNE comme membre au sein de l'AGEDEN la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Monsieur Denis PEILLOT

DESIGNE comme membre au sein d'ALTE 69 les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

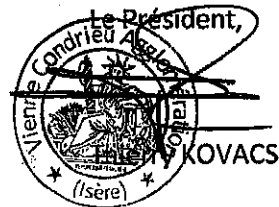
Représentant titulaire	Représentant suppléant
Monsieur Denis PEILLOT	Monsieur Isidore POLO


AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020 et a été publiée le 18 SEP. 2020

Pour extrait certifié conforme



Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat